

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

CARO Véronique, HAMEAU Véronique, MAINGUY Tiffany, MOLINA Gisèle, SICILIANO Floriana, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie, VALADON Anaïs

BOTHEREAU Jean-Pierre, de ROBIEN Philippe, DOUCET David, GOUACHE Guy, LEMAIRE Bruno, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François

**Absente excusée** :

BOUCHER Elisabeth donne pouvoir à ROBIEN Philippe

**Absents** :

ATGER Télésia  
PÉAN Vincent

**Secrétaire de Séance** : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 16

**Votants** : 17



**Délibération 2026-35 : aide aux formations BAFA**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HAMEAU.

Cette dernière explique que la démarche de financement de formation BAFA a débuté en 2025 pour les agents non qualifiés.

L'aide globale est de 600 €, répartie sur les 3 agents, rendant ainsi les restes à charge des agents identiques.

Madame MAINGUY demande si la commune pourrait financer les formations BAFA pour les jeunes uxellois. Madame HAMEAU répond que pour l'instant l'aide est réservée aux agents qui travaillent à l'année pour la commune. Madame MAINGUY précise que l'aide aux jeunes uxellois seraient sous conditions d'effectuer des heures à titre gratuit au centre de loisirs de Huisseau-sur-Mauves. Madame HAMEAU informe que les étudiants ne sont disponibles que sur les vacances, et que le besoin se situe au niveau du soir et des mercredis.

Monsieur DOUCET demande le coût d'une formation BAFA. Madame HAMEAU précise qu'une formation BAFA se déroule en 3 étapes : un stage théorique, un stage pratique de 15 jours et un stage de perfectionnement. Le stage théorique et le stage de perfectionnement ont un coût global d'environ 900€ en fonction des organismes, de l'hébergement et des spécialisations des stages de perfectionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de 600€ d'aide aux formations BAFA.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 06/05/2026

Le secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

